

LES CONDITIONS DE FORMATION

- ✓ Une formation de **3 ans**
- ✓ Un **accompagnement personnalisé**
- ✓ L'enseignement d'une **langue vivante**
- ✓ Des **épreuves ponctuelles** et des **contrôles en cours de formation** permettent d'évaluer les élèves
- ✓ Les **possibilités de poursuite d'études** :
 - BTS Economie Sociale et Familiale
 - BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
 - Diplôme d'Etat* aide-soignant
 - Diplôme d'Etat* moniteur éducateur
 - Diplôme d'Etat* auxiliaire puériculture
 - Diplôme d'Etat* aide médico-psychologique
 - Diplôme d'Etat* infirmier
 - Diplôme d'Etat* assistant social
 - Diplôme d'Etat* éducateur spécialisé
 - Diplôme d'Etat* jeunes enfants
 - Diplôme d'Etat* médico-psychologique

*entrée en formation sur concours

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- ✓ Une **formation en milieu professionnel de 22 semaines** :
 - ☞ Seconde BAC PRO : 6 semaines
 - ☞ Première BAC PRO : 8 semaines
 - ☞ Terminale BAC PRO : 8 semaines
- ✓ Les **périodes de formation professionnelle se déroulent successivement au sein de 3 structures différentes** :
 - Structure accueillant des personnes âgées
 - Structure accueillant des enfants
 - Service de soins

BAC PRO ASSP

ACCOMPAGNEMENT, SOINS et SERVICES A LA PERSONNE

Option en structure



CONTENU DE LA FORMATION

DISCIPLINES GÉNÉRALES :

- Français,
- Histoire/Géographie/Éducation Civique,
- Mathématiques,
- Sciences physiques et chimiques,
- Langue vivante,
- Arts Appliqués / Culture Artistique,
- Éducation Physique et Sportive.

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES :

- Ergonomie - Soins / Biologie et microbiologie appliquée,
- Animation - Éducation à la santé / Sciences médico-sociales,
- Services à l'usager / Nutrition-Alimentation
- Économie-gestion ,
- enseignements généraux liés à la spécialité .

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE MÉTIER

- ✓ Le titulaire du BAC PRO Accompagnement, soins et Services à la Personne, option « En Structure », exerce ses fonctions auprès de **personnes en situation de dépendance** (enfants, personnes âgées, personnes handicapées ou malades) **en structures collectives** (crèches, maison de retraites...).
- ✓ Il pratique les activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale.
- ✓ Il travaille au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux..
- ✓ Les activités de l'option « En Structure » sont principalement tournées vers les soins aux personnes.
- ✓ Il peut exercer en tant que :
 - Assistant en soins et en santé communautaire,
 - Accompagnant de personnes fragilisées ou handicapées,
 - Responsable hébergement,
 - Responsable de petites unités en domicile collectif,
 - Intervenant en structures d'accueil

